



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS  
1 ter, rue de la procession  
17170 COURCON

MARDI 30 MAI 2023 – 10H00  
PUYRAVAULT – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 RUE DU STADE

### LISTE DES DELIBERATIONS

#### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### 1. Désignation du secrétaire de séance

**DECIDE** de désigner Monsieur Guillaume KRABAL pour remplir cette fonction.

**Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00**

##### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 09 mars 2023

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 09 mars 2023.

**Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00**

##### 3. Délégation de pouvoir du Comité Syndical vers la Présidente du Syndicat

**COMPLETE** les délégations de pouvoir de Madame la Présidente ;  
**PREVOIT** qu'en cas d'empêchement de la présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par le 1<sup>er</sup> vice-président ;  
**RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même, par délégation du Comité Syndical.

**Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00**

##### 4. Délégation de pouvoir du Comité Syndical vers le Bureau du Syndicat

**MODIFIE** les délégations de pouvoir du Bureau ;  
**RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par le Bureau, par délégation du Comité Syndical.

**Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00**

##### 5. Dissolution du syndicat et répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA)

**ACCEPTE** la dissolution du Syndicat Mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis ;  
**ACCEPTE** les modalités de liquidation telles que définies ci-après :

**Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00**

## 6. Définition du réseau gémapien

**DEFINIT** le réseau hydraulique gémapien du SYRIMA conformément à la carte annexée à la présente délibération.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

## 7. Contrat Territorial cadre Marais Poitevin 2023-2025

**PREND ACTE** de la mise en place d'un nouveau contrat territorial cadre marais Poitevin pour la période 2023 - 2025.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

## FONCTION PUBLIQUE

### 8. Détermination des taux de promotions pour les avancements de grade – ratio promus – promouvables

**FIXE** un taux est uniforme pour tous les grades : 100 % pour l'année 2023 ;

**DIT** que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

## AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

### 9. Compte-rendu des décisions du Bureau exercées par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical a pris acte.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**

### 10. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical a pris acte.

**Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00**